

Conseil communal de Lausanne

17H03

Initiative : interpellation urgente
Titre : Pollution de l'eau dans 6 communes raccordées au réseau d'approvisionnement lausannois : doit-on laisser couler ?
Initiant-e(-s) : Anaïs TIMOFTE Laisser vide

Suite à un récent raccordement au réseau d'eau lausannois, 6 communes sont touchées par un problème d'eau jaunâtre/brunâtre coulant depuis les points d'eau dans les foyers, dû à la dissolution de la rouille contenue dans les canalisations. La commune de Bussigny est particulièrement touchée, alors que la Ville de Lausanne est récemment devenue propriétaire de son réseau d'eau potable. Ce problème n'étant à ce jour pas réglé et l'eau présentant de potentiels risques à la consommation ainsi qu'un inconfort évident, nous demandons à la Municipalité de fournir des éclaircissements sur la situation et prendre les mesures correctives nécessaires.

La RTS révélait en octobre dernier que de nombreux habitants de Bussigny étaient touchés par un problème d'eau sale coulant de leurs robinets. Désormais, comme nous l'apprenait l'émission ABE du 9 novembre dernier, le même constat s'étendrait au moins à 5 communes supplémentaires: Cheseaux, Etagnières, Morrens, Penthalaz et Boussens, dont de nombreux habitants voient une eau jaunâtre, voire brune, couler de leurs robinets et douches.



24heures 20.10.21, © Patrick Martin

En raison de sources d'eau non conformes, car trop chargées en chlorothalonil, ces communes se sont raccordées il y a plusieurs mois au réseau d'approvisionnement de Lausanne. L'eau provenant désormais du Léman et étant plus douce que les sources d'eau préalablement utilisées par ces communes, l'eau emporte avec elle la rouille contenue dans les canalisations, ceci expliquant vraisemblablement la couleur jaune/brunâtre et la mauvaise odeur qui s'en dégage à la sortie du robinet.

Conseil communal de Lausanne

Ce problème n'est pas anodin, puisque le taux de fer contenue dans cette eau dépasse les normes fédérales selon certaines sources¹, l'eau pouvant afficher une teneur de 0.9 mg/litre à Bussigny, alors que les normes fédérales sont fixées à un maximum de 0.2 mg/litre. À cet égard, le chimiste cantonal interrogé à ce sujet ne pouvait exclure une mise en danger due à la consommation de cette eau, dès lors que des normes fédérales sont dépassées. Or, le communiqué de presse de la Ville de Lausanne du 19 novembre dernier, rédigé conjointement avec la commune de Bussigny, indique que l'eau des communes précitées respectent les normes en vigueur, y compris la teneur en fer.

Le communiqué de presse indique en outre qu'un sondage a été mené auprès des propriétaires des communes de Boussens, Etagnières et Cheseaux-sur-Lausanne. Malgré les purges opérées, il ressort du sondage effectuées sur ces trois communes que les problèmes d'eau colorée persistent pour 65 sondés sur 120 ayant constaté un tel problème. Peu de réponses semblent avoir été données aux habitants concernés, dont la principale « mesure » préconisée par la commune de Bussigny est de « laisser un peu couler le robinet ».

La Ville de Lausanne ayant récemment acheté le réseau d'eau de la commune de Bussigny (RP : 2021/30), et étant ainsi responsable tant de l'acheminement de l'eau potable sur le domaine public que de l'entretien de ces canalisations, ce problème d'eau colorée invite à se questionner dans les meilleurs délais sur la qualité et la durée de vie de ces canalisations afin de garantir la non-proliférations de bactéries et toutes autres substances impropres à la consommation acheminées dans les foyers.

Alors que la durée de vie de canalisations est estimée à environ 75 ans (celles de Lausanne datant d'il y a environ 42-43 ans, 39 ans pour celles de Bussigny), la Ville de Lausanne avait pourtant été contrainte d'injecter 10 millions en 1997 pour la réfection d'une partie conséquente du réseau d'eau en raison de la fonte ductile utilisée à l'intérieur des tuyaux. Aujourd'hui, le problème étant vraisemblablement lié à la rouille qui s'est constituée à l'intérieur des tuyaux, il y a lieu de vérifier l'état général de ces canalisations, et le cas échéant, d'apporter les mesures correctives nécessaires.

Considérant que ce problème d'eau colorée soulève des problèmes potentiels de santé publique à ce jour non réglés,

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité est-elle en mesure de présenter des informations précises quant à l'étendue géographique de la pollution de l'eau en lien avec le raccordement au réseau lausannois ?
2. La Municipalité peut-elle garantir que la qualité de l'eau des foyers lausannois n'a pas été impactée par le raccordement des communes précitées au réseau lausannois ?
3. La Municipalité indiquait par voie de communiqué qu'aucun dépassement des normes de fer n'étaient observées, contrairement à d'autres sources commentées par les services du chimiste cantonal. Où, et dans quelles conditions, les mesures effectuées par le Service de l'eau ont-elles été effectuées ?
4. Comment expliquer la différence des analyses entre celles effectuées dans le cadre de l'émission ABE dénotant d'un dépassement 4 fois supérieur aux normes fédérales du taux de fer dans les prélèvements d'eau à la sortie du robinet, et celles effectuées par le Service de l'eau relevant un taux de 3 à 10 fois inférieur à cette norme ?

¹ <https://www.24heures.ch/chargec-cn-fer-leau-jaune-de-bussigny-est-pas-sans-risque-633390554380>

Conseil communal de Lausanne

5. Le problème de la rouille contenue dans les canalisations de la commune de Bussigny était-il connu au moment de l'achat du réseau d'eau par la Ville de Lausanne ?

6. Le rachat des réseaux d'eau potable, notamment celui de Bussigny est basée sur un calcul de rentabilité. Aussi l'opportunité économique et politique des récents rachats de réseau d'eau potable par la ville de Lausanne n'est-il pas complètement remis en question par la pollution provoquée par le raccordement aux eaux lausannoises ?

7. La Municipalité de Lausanne envisage-t-elle des travaux d'assainissement voire de réfection des canalisations sur une partie conséquente du réseau, et si oui, à combien se chiffrerait le montant de ces travaux ?

8. La Municipalité compte-t-elle prendre des mesures immédiates et apporter un soutien tangible aux communes précitées et les foyers concernés, afin de rétablir une eau propre et conforme aux normes fédérales dans l'ensemble du réseau ?

Lausanne, le 23 novembre 2021

vide

Laisser

Signataire(s) :

Laisser vide

P. Bourgeois


M. Mayorat


Magali Crausaz


Frédérique Meinel


Anais TIMOFIE
